

rembourser. A l'occasion de cet accord, Frank Vandebroucke a proposé de poser un « geste politique vraiment inédit en annulant purement et simplement cet excédent historique. Je pense qu'il veut sincèrement régler ce problème vieux de 25 ans. C'est ça qui m'a déterminé à rentrer dans le deal », dit Valérie Glatigny. « Si on a vraiment la garantie qu'on objective nos besoins et que nous, de notre côté, on les rassure avec un concours, il se peut qu'on tienne là une solution à un problème tout pourri depuis 1995. »

5

Un concours d'entrée

En contrepartie logique de ces propositions favorables aux francophones, il y a un engagement à faire correspondre le nombre d'étudiants admis à la formation avec les quotas officiels. Et cet engagement s'appellera, comme en Flandre, « concours d'entrée ». Il entrera en vigueur en 2023 (lire point 6). A l'inverse de l'examen d'entrée qui ouvre les portes des facultés de médecine à tous ceux qui le réussissent, le concours limitera l'accès aux mieux classés. Le nombre de lauréats sera calculé sur le quota de l'année de sortie concernée augmenté d'un taux de déperdition (redoublement, abandon, réorientation...). Ce taux n'est pas encore fixé mais, après discussion avec les universités, il pourrait tourner autour de 23 %, portant le nombre de lauréats à 900-950 environ. « En fait, l'effet conjugué des quotas relevés et du taux de déperdition donnera un chiffre pas très éloigné du nombre de lauréats du dernier examen d'entrée ».

Une certitude, pour valider l'accord, deux partis au moins – le PS et Ecolo – ont dû faire réviser certaines positions. « Mais vous savez, pour les Flamands voir les francophones laisser entrer 1.200 étudiants en première année alors qu'il n'y a que 505 numéros à la sortie c'est une provocation ! De plus, les doyens de facultés alertent régulièrement le monde politique : ils ne peuvent pas accueillir 2.000 ou 3.000 étudiants en stage, car c'est la qualité de la formation qui est en jeu ».

6

Le cas particulier de l'année 2022

Un concours c'est bien (pour ceux qui adhèrent au principe). Un concours « solide » légalement c'est mieux. Echaudés par les multiples recours en justice déposés contre leurs précédents filtres, les francophones ne prendront pas le risque d'organiser une telle épreuve l'été prochain. « Il nous faut donc un texte juridiquement irréprochable mais il faut aussi que tous les candidats soient prévenus longtemps à l'avance. Le travail pour la création du décret va donc commencer immédiatement ». En conséquence, cet été, les candidats aux études de médecine bénéficieront encore de l'examen d'entrée en vigueur depuis deux ans. Pas question pour autant d'ouvrir grand les vannes. Dans le cas où le nombre de lauréats dépasserait le nouveau quota officiel (augmenté du taux de déperdition) la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoirait un mécanisme rapide (étalé sur trois ans maximum) de résorption de l'excédent.

Point final ? « Ça fait 20 ans qu'il y a des polémiques en tous sens, des procès en tous genres, les problématiques des reçus-collés, les drames en fin de première année... Ici on va travailler en partant réellement des besoins du terrain. On remet le système sur ses pieds, c'est beaucoup plus sain. Je m'engage sur le concours en 2023. Frank Vandebroucke s'engage sur l'objectivation des besoins. Dans ce dossier, il s'est comporté en homme d'Etat ».

« Une solution structurelle pour garantir la qualité de notre système de santé »

Frank Vandebroucke, ministre fédéral de la Santé

« Aujourd'hui, nous clôturons un chapitre épineux qui s'est éternisé pendant plus de 25 ans. Nous repartons d'une feuille blanche sur la base d'une estimation objective des besoins par la commission de planification fédérale. Il était important que nous trouvions enfin une solution structurelle au problème persistant des quotas de médecins. Non seulement pour garantir aux étudiants qui entament les études qu'ils pourront exercer la profession de médecin plus tard, mais aussi pour garantir la qualité de notre système de santé. Car l'adéquation entre le nombre de médecins et les besoins de la population a un effet positif sur la qualité de la formation, sur la qualité des professions médicales et sur la qualité des soins. » Il ajoute : « Nous avons trouvé une meilleure solution avec l'introduction du concours d'admission, et nous pouvons maintenant offrir la sécurité juridique aux étudiants. J'ai la garantie de Valérie Glatigny, ministre compétente de la Communauté française, qu'elle va immédiatement commencer à rédiger le décret qui organise un concours (et donc le numerus fixus). »



© DOMINIQUE DUCHESNES.

« Une moins bonne nouvelle pour les patients »

Sofie Merckx, députée PTB

« En instaurant un concours à l'entrée des études, cet accord rend l'accès à la profession de médecin encore plus difficile dans les faits. Il n'est pas bon pour les étudiants qui devront subir une sélection impitoyable. Mais c'est encore une moins bonne nouvelle pour les patients : aujourd'hui il y a pénurie de médecins sur le terrain. Limiter l'accès à la profession est carrément absurde. Cet accord est aussi absurde ! Aujourd'hui une commune sur deux en Wallonie et trois communes sur quatre en Flandre sont en pénurie médicale. La crise du covid que nous venons de vivre a montré à quel point on a besoin d'une médecine préventive et d'une première ligne efficace. En plus, dans les hôpitaux, il y a un manque de bras énorme ! Nos gouvernements semblent aveuglés par l'austérité. »



© BELGA.

« La première ligne au cœur de notre système de santé, au bénéfice de tous »

Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

« La santé doit être accessible à tous, et les médecins doivent pouvoir exercer dans de meilleures conditions. En réglant enfin durablement le dossier des quotas Inami, nous allons augmenter fortement le nombre de médecins en Wallonie et à Bruxelles. Nous avons aussi levé les incertitudes qui pesaient sur les étudiantes et étudiants en cours de cursus qui sont désormais assurés d'obtenir un numéro à la fin de leurs études, sans sacrifier les générations futures grâce à des quotas fortement augmentés. En tant que ministre écologiste, il était très important pour moi de trouver des solutions à la fois à court et à long terme qui mettent la première ligne au cœur de notre système de santé, au bénéfice de tous. »



© BELGA.

« Un concours qui ne fera qu'empirer les effets d'un système de quota basé sur des théories économiques douteuses »

Lucas Van Molle, président de la Fédération des étudiants francophones

« La Fédération des étudiants francophones et les représentants des étudiants en médecine de l'UMons et de l'UCLouvain regrettent amèrement l'accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement fédéral de mettre en place un concours qui n'arrangera ni la situation désastreuse de la médecine en Communauté française ni les inégalités d'accès aux études. Malgré la pénurie de médecins qui touche l'ensemble des territoires bruxellois et wallons, et qui ne montre aucun signe d'amélioration, les majorités politiques ont décidé la mise en place d'un concours qui ne fera qu'empirer les effets d'un système de quota basé sur des théories économiques douteuses ne permettant pas de répondre à la demande toujours plus importante en soins de santé. »



© PIERRE-YVES THIENPONT.

SUPER+
Plus

**Économiser
ça commence
aujourd'hui
chez Delhaize,
grâce à
SuperPlus**

**ACTIVEZ
CE FLASH E-DEAL* DANS
VOTRE APP MY DELHAIZE
OU SUR DELHAIZE.BE**

**VALABLE UNIQUEMENT
CE SAMEDI EN MAGASIN
OU SUR L'E-SHOP.**



Flash e-Deal

-€5

**dès €50
d'achats**

**Activez
maintenant**



*Vous ne pouvez l'activer qu'aujourd'hui, samedi 30/04/2022. Infos et conditions sur delhaize.be/superplus